



Dialogue international sur la migration 2017

Renforcer la coopération internationale en matière migratoire et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018

Ateliers d'intersession :
18–19 avril 2017, Siège des Nations Unies, New York
Juillet 2017, Palais des Nations, Genève

Note conceptuelle

Jusqu'à présent, notre réponse au phénomène mondial de la migration a trop souvent manqué de cohérence. Les parties intéressées sont nombreuses mais leur concertation est insuffisante. Nous prêtons trop d'attention aux problèmes, et pas assez aux solutions. Si, depuis peu, nous sommes sans doute mieux à même de répondre aux besoins immédiats, nous avons néanmoins du mal à formuler une vision globale et à long terme en matière de mobilité humaine. – W.L. Swing, Conseil de l'OIM, décembre 2016.

Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016, les Etats Membres se sont engagés, entre autres, à renforcer les structures de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale par l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. S'inspirant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ce pacte entend promouvoir la coopération internationale sur la migration. Il vise à créer un cadre détaillé grâce auquel les questions de migration seront régies par un ensemble d'approches et de principes communs, et à stimuler une collaboration plus grande en matière de migration internationale entre les Etats Membres et les partenaires.

Au titre des modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹, les Etats Membres ont prié l'OIM de tirer parti de sa principale enceinte de dialogue sur les politiques, le Dialogue international sur la migration (IDM), pour contribuer aux travaux préparatoires du pacte. En réponse à cet appel, et conformément au rôle que l'IDM joue depuis plus d'une décennie, à savoir « offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale » (article 1.1 e) de la Constitution de l'OIM), l'OIM consacre le Dialogue international sur la migration en 2017 à des discussions approfondies visant à stimuler des échanges de

¹ Voir le document des Nations Unies A/71/L.58.

vues entre les Etats Membres et avec d'autres parties prenantes compétentes, ainsi qu'à identifier les éléments essentiels devant figurer dans le pacte mondial.

Dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et sans exclusive, deux ateliers distincts seront organisés sous le thème général « Renforcer la coopération internationale en matière migratoire et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 », qui réuniront autour d'une même table toutes les parties prenantes compétentes. Les participants – représentants gouvernementaux, autorités locales et régionales, organisations internationales, organisations non gouvernementales et de la société civile, groupes de migrants et de la diaspora, secteur privé et milieux universitaires – réfléchiront à des approches de la gouvernance des migrations internationales à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale susceptibles de contribuer à l'élaboration du pacte mondial.

Afin de mettre en relation les milieux diplomatiques et les experts présents à New York avec les spécialistes des politiques migratoires se trouvant à Genève, un atelier aura lieu dans chacune des deux villes.

Le **premier se tiendra les 18–19 avril 2017 à New York** et sera l'occasion de débattre de la coopération internationale en matière migratoire et de la gouvernance des migrations. Il portera notamment sur la gouvernance des migrations à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, ainsi que sur les mécanismes de coopération, en vue d'identifier des éléments concrets, des modèles et d'éventuels engagements réalisables dans la perspective du pacte mondial. Des discussions permettront aux Etats Membres et à d'autres parties prenantes de formuler les objectifs fondamentaux du pacte et d'ancrer ce dernier dans le dispositif normatif existant et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plus particulièrement, l'atelier facilitera des échanges sur les points suivants :

- Mise en œuvre des cibles des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration (cible 10.7 et autres cibles concernant directement la migration), y compris les résultats de l'utilisation d'outils tels que le Cadre de gouvernance des migrations et l'indice de gouvernance des migrations ;
- Approches de la migration qui associent toutes les composantes gouvernementales et l'ensemble de la société, y compris le rôle des autorités locales, des diasporas et des communautés de migrants, ainsi que du secteur privé ;
- Cohérence au sein des différents niveaux de gouvernance et entre eux ;
- Renforcement des capacités en matière de gouvernance des migrations aux fins de protection des migrants en danger, de facilitation de la migration de main-d'œuvre, et d'accords relatifs au retour et à la réintégration conformes aux normes internationales ;
- Coopération existante et envisagée, et mécanismes de suivi devant permettre de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières (y compris le renforcement du rôle moteur des Nations Unies et de leurs capacités dans le domaine de la migration) ;
- Comment les mécanismes de coopération existants et envisagés pourraient contribuer au mieux à l'élaboration et à la mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations.

Les résultats de cet atelier éclaireront les travaux préparatoires du pacte mondial et contribueront à l'élaboration de recommandations sur divers aspects de la migration identifiés dans la Déclaration de New York, à savoir, notamment mais pas exclusivement, faciliter des migrations sûres, régulières et ordonnées ; protéger les droits et le bien-être des migrants ; réduire la migration irrégulière et forcée et ses conséquences ; et s'attaquer aux dimensions des crises se rapportant à la mobilité.

Le **second atelier se tiendra à Genève en juillet** (dates à confirmer) et sera l'occasion, pour les Etats Membres et d'autres acteurs compétents dans le domaine de la migration, de réfléchir à la protection et à l'assistance offertes aux migrants en situation de vulnérabilité, sous l'angle des politiques, de la coopération et de la pratique. Cette question clé, qui est mise en relief dans la Déclaration de New York (paragraphe 52 : « Nous envisagerons d'élaborer des principes directeurs non contraignants et des directives volontaires, conformes au droit international, sur le traitement des migrants en situation de vulnérabilité »), n'est pas expressément englobée dans les thèmes retenus pour les sessions thématiques informelles. Il s'agit là d'une question essentielle pour la gouvernance des migrations et la coopération en la matière, qui doit faire l'objet d'un examen détaillé et pratique. L'atelier offrira aux Etats Membres et à d'autres parties prenantes la possibilité de mettre en lumière les efforts qu'ils déploient pour inclure les migrants dans leurs plans nationaux visant à protéger les plus vulnérables, de faire part des difficultés que pose la protection des migrants en situation de vulnérabilité, et de recommander des moyens permettant à tous les acteurs compétents de réduire ces vulnérabilités et de s'y attaquer. Les éléments qu'il est proposé d'aborder dans le cadre des débats sur ce thème sont les suivants :

- Comment et où surgissent les vulnérabilités des migrants ;
- Scénarios de migration régulière et irrégulière/forcée et volontaire/en période de crise et hors période de crise : similarités et différences entre les besoins de protection et d'assistance et les interventions connexes ; enseignements pouvant être tirés des diverses interventions et domaines dans lesquels des lacunes sont observées ;
- Pratiques et processus actuellement mis en œuvre pour identifier les migrants vulnérables ayant besoin de protection et d'assistance, y compris les pratiques exemplaires et les lacunes en la matière à l'échelle nationale ;
- Lacunes en matière de protection et d'assistance dans le contexte du trafic illicite de migrants et, parallèlement, dans celui de la traite d'êtres humains ;
- Réponse aux besoins des enfants migrants ;
- Coopération transfrontalière en matière de collecte, de partage et de surveillance des données.

Cet atelier visera à identifier les difficultés et à proposer des recommandations, notamment des mesures concrètes et réalisables, qui seront examinées par les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du pacte mondial sur les migrations.

Résultats

Les discussions durant ces deux ateliers orienteront et compléteront les sessions thématiques informelles consacrées à la facilitation de migrations sûres, ordonnées et régulières et, de ce fait, apporteront une contribution importante aux négociations intergouvernementales devant conduire à l'élaboration du pacte mondial sur les migrations. Les conclusions de l'IDM 2017 seront réunies dans une publication qui constituera l'un des apports de l'OIM à l'élaboration du pacte mondial et, précisément, du premier cadre mondial de coopération détaillé sur les migrations internationales.